

Procès-verbal

Le vendredi 07 mars 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Ingrid MEUNIER.

Secrétaire de la séance : Delphine LORON TRAVARD

Présents : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Ludovic LABOURÉ, Evelyne CHAUX, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD

Excusés : Maud BATTANDIER, Mathieu VERDIER, Pierre PELISSON

Le procès-verbal de la réunion du 7 et 18 février ont été adressés, dématérialisés, aux Conseillers. Ils sont présentés avec les délibérations afférentes.

Après en avoir délibéré, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité : 7 pour

Délibérations du conseil :

Durée des concessions au cimetière (N° DE_008_2025)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs et durées des concessions :

- Pleine terre ou caveau, actuellement pratiqués au cimetière communal.
 - Concessions cinquantenaires : **90.00 € le m²**
 - Concessions trentenaires : **75.00 € le m²**
 - Concessions temporaires de 15 ans : **50.00 € le m**
- Case du columbarium : la gravure est à la charge de la famille du défunt mais réalisée par la commune
 - 15 ans : 300€
 - 30 ans : 500€
- Jardin du souvenir : gratuit ; la gravure est à la charge de la famille du défunt mais réalisée par la commune

Concernant la durée, l'article L 2223-14 indique : Les communes peuvent, sans toutefois être tenues d'instituer l'ensemble des catégories ci-après énumérées, accorder dans leurs cimetières :

- des concessions temporaires pour quinze ans au plus ;
- des concessions trentenaires ;
- des concessions cinquantenaires.

Madame le Maire propose de ne pas reconduire le renouvellement de la concession pour une durée de cinquante ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE de ne pas reconduire le renouvellement de la concession pour une durée de cinquante ans**
- **ACCEPTE de laisser ces tarifs identiques**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à des renouvellement de concession ou d'achat d'emplacement.**

Délibération : adoptée

Demande d'admission en non-valeur (N° DE_009_2025)

Madame le Maire informe que la Trésorerie de Roanne a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement des créances.

Madame le Maire précise que ces titres concernent les montants de la restauration scolaire pour un montant qui s'élève à 27€45.

Le tableau ci-dessous détaille les créances communales en cause

Numéro de la pièce	Objet	Non-Valeur
T224-2023	Restauration scolaire	7,65€
T209-2023		6.00€
T243-2022		13.80€
Total		27.75€

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **N'ADMET PAS les créances communales en non-valeur dont le détail figure ci-dessus**
- **DEMANDE à Madame le Maire de faire un courrier de relance directement aux personnes qui n'ont pas payées, car le service des finances de Roanne ne peut l'effectuer au vu des petites sommes demandées.**
- **INFORME le service des finances de Roanne suite aux courriers envoyés.**

Délibération : rejetée

Demande d'admission en non-valeur (N° DE_010_2025)

Madame le Maire informe que la Trésorerie de Roanne a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement des créances.

Madame le Maire précise que ce titre concerne le montant d'un remboursement de Orange Internet pour un montant qui s'élève à 26.96€

Le Conseil municipal, après en avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADMET en non-valeur la créance communale citée ci-dessus

- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Délibération : adoptée

Achats d'ordinateurs (N° DE_011_2025)

Madame le Maire propose au conseil municipal d'acheter du matériel informatique pour l'école et le multi service :

- 2 ordinateurs fixes : tours et écrans
- 1 ordinateur portable

Les 3 ordinateurs sont proposés au tarif de 444€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- AUTORISE Madame le Maire à faire l'achat des 3 ordinateurs cités ci-dessus pour un montant de 444€00 TTC

- AUTORISE Madame le Maire à faire le nécessaire auprès du vendeur.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

- SAFER : leg VERSANNE : suite au courrier de la SAFER la totalité des terrains sont vendus, il faut signer la promesse unilatérale de vente
- SCOT Roannais (PLUi) une commission est mise en place pour participer avec la CCPU à l'avancement sur cette mise en place. Plusieurs conseillers municipaux doivent participer à ces commissions.
- Référents frelons : une affiche sera mise au multi service pour demander si un concitoyen est intéressé.
- Loire Propre le 15 mars : les chasseurs le feront le 8 mars – RDV le 15 mars à 8h30 devant la mairie
- Commémoration du 19 mars : le dimanche 23 mars à 11h00 devant le monument aux morts
- Adhésion ASPU : un bulletin d'adhésion a été adressé à la municipalité pour financer notamment la recherche de médecins ; cette adhésion s'élève à 150€. Accepté par le conseil
- Association Multi Service : la sous-préfecture a adressé le récépissé de Déclaration de CREATION, une réunion sera faite rapidement pour pouvoir ouvrir la petite boutique au multi service
- Commission de sécurité du terrain de football : M. FOURNIT de la Délégation du Roannais a homologué le stade pour 10 ans, l'agent technique a fait les modifications nécessaires
- Voirie pour la rue Claude d'Urfé : Ingrid, Serge et Ludovic ont rencontré M. TRAVARD Georges du Conseil Départemental de la Loire pour faire une étude pour des places de stationnement dans la rue qui traverse le Bourg ; il faut attendre leur retour
- Travaux eau pluviale de chez CHARRET Laurent au transformateur : Serge a demandé des devis à 2 entreprises
- Bulletin municipal : en cours d'impression, distribution en avril.
- Appartement rue de la Chaintre : la chaudière est état de fonctionnement, l'agent va faire les travaux d'isolation et après il sera mis en location
- Le local commercial de la rue Claude d'Urfé : les peintures sont en cours de réalisation pour être mis en location

Séance levée à 23h00